

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2024

L'AN deux mil vingt-quatre, le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 02/04/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

PRESENTS : 10

Didier CHASSAIN, Brigitte FAYET, Jérôme GIBOIN, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Maïder GAGER, Nadine PAGET, Danielle LISA, Laëtitia FERREIRA, Julie PIET

ABSENTS représentés : 1

Marc TERRET, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN

ABSENTS : 3

Jean-Luc BARDOT, Davy MAYMONT, Jean-François DOUCE

VOTANTS : 11

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 07/03/2024 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 : le doyen de l'assemblée, Mme Danielle LISA présente le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget « commune » qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	338 853,25 €	413 763,73 €	74 910,48 €
Excédent 2022 reporté	0,00 €	69 577,45 €	69 577,45 €
Résultat de clôture 2023	338 853,25 €	483 341,18 €	144 487,93 €

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	83 990,71 €	50 529,80 €	- 33 460,91 €
Excédent 2022 reporté	0 €	24 155,56 €	24 155,56 €
Résultat de clôture 2023 hors restes à réaliser			- 9 305,35 €
Reste à Réaliser 2023	63 009,17 €	5 000,00 €	- 58 009,17 €
Résultat de clôture 2023	146 999,88 €	79 685,36 €	- 67 314,52 €

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Didier CHASSAIN, maire de Mons, se retire au moment du vote.,

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- D'arrêter le compte administratif du budget commune 2023 comme indiqué ci-dessus
- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 : le doyen de l'assemblée, Mme Danielle LISA présente le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget assainissement qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	24 410,68 €	15 717,76 €	- 8 692,92 €
Excédent 2022 reporté	0 €	18 224,29 €	18 224,29 €
Résultat de clôture 2023	24 410,68 €	33 942,05 €	9 531,37 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	78 553,72 €	169 675,99 €	91 122,27 €
Déficit 2022 reporté	132 397,40 €	0 €	- 132 397,40 €
Résultat de clôture 2023 hors restes à réaliser			- 41 275,13 €

Reste à Réaliser 2023	0 €	131 067,88 €	131 067,88 €
Résultat de clôture 2023	210 951,12 €	300 743,87 €	89 792,75 €

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Didier CHASSAIN, maire de Mons, se retire au moment du vote.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- D'arrêter le compte administratif du budget assainissement 2023 comme indiqué ci-dessus
- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2023 :

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en excédent de fonctionnement (002) : 77 173,41 €
- En recettes d'investissement (1068) : 67 314,52 €

et d'affecter le résultat d'investissement hors restes à réaliser comme suit :

- En dépenses d'investissement (001) : 9 305,35 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2023 :

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Assainissement comme suit :

- Report en excédent de fonctionnement (002) : 9 531,37 €
- En recettes d'investissement (1068) : 0 €

et d'affecter le résultat d'investissement hors restes à réaliser comme suit :

- En dépenses d'investissement (001) : 41 275,13 €

VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR 2024 : Mr le Maire rappelle que le Conseil a décidé précédemment de ne pas augmenter les taux des impôts. Avec les montants des bases pour 2024 communiqués par la DGFIP, Mr le Maire présente le tableau suivant :

Impôts directs	Taux commune de MONS	Bases d'imposition 2024	Produits attendus pour 2024
TFB	34,48 %	406 434	146 264 €
TFNB	81,95 %	41 484	35 075 €
TH	10 %	61 016	5 690 €
TOTAL			187 029 €

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de fixer pour l'année 2024 les taux d'imposition suivants :

- le taux de TFB à 34,48 %
- le taux de TFNB à 81,95 %
- le taux de TH à 10,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de fixer les attributions comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
Fête, Culture et Loisirs	200,00 €
ECOLE BUISSONNIERE	400,00 €
CHASSE	200,00 €
PECHE	200,00 €
FOYER	200,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	150,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE CONDORCET	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS PUY-GUILLAUME-PASLIERES	100,00 €
LES AMIS DE L'ALAMBIC	200,00 €
TOTAL	1 950,00 €

VOTE DU BUDGET COMMUNE 2024 : Mr le Maire présente le projet de budget établi par la secrétaire, ses adjoints et lui-même, par chapitres et articles en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement. Ce budget s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 465 994,70 €
- En section d'investissement à 254 757,49 €

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE ainsi ce budget primitif 2024 :

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Pour : 11

Contre : 0

Absentions : 0

ASSAINISSEMENT : VOTES des taxes : Mr le Maire explique qu'il faut voter pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement (Depuis le 1^{er} Janvier 2024, 1,20 € par mètre cube d'eau consommé) et le montant de la taxe de raccordement (taxe pour pouvoir se raccorder à la station d'épuration, actuellement 300 € par regard de branchement). **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces taxes et donc de fixer pour l'année 2024 :**

- Le montant de la surtaxe d'assainissement à 1,20 € par mètre cube d'eau consommé
- Le montant de la taxe de raccordement à 300 € par regard de branchement

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 : Mr le Maire présente le projet de budget établi par la secrétaire, ses adjoints et lui-même, par chapitres en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement. Ce budget s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 23 531,37 €
- En section d'investissement à 275 025,16 €

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE ainsi ce budget primitif 2024 :

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Pour : 11

Contre : 0

Absentions : 0

REFERENT SANTE : M. le Maire explique qu'il s'agit de nommer un référent santé pour chaque commune de la CCPL. **APRES DELIBERATION, et à l'unanimité, Mme Brigitte FAYET est nommée à ce poste. Elle prendra contact avec Mme Lydia BOUIMA, coordinatrice pour le Contrat Local de Santé porté par la communauté de communes Plaine Limagne.**

10^{ème} TRANCHE D'ASSAINISSEMENT Renodent/Villard : Pour l'instant, l'Agence de l'eau ne veut pas la subventionner, considérant que ce sont de travaux d'extension du réseau qui ne sont pas pris en compte dans ses aides. M. le Maire lit le courrier qu'il va adresser à M. le Directeur de l'Agence de l'eau pour prouver que ce ne sont pas des travaux d'extension, mais des travaux de continuité d'un réseau qui n'a pu se réaliser plus tôt, vu que la station était à agrandir. Ces travaux étaient prévus au schéma directeur d'assainissement établi en 2008, ils concernent une zone de maisons anciennes et neuves, et l'agrandissement de la station, subventionnée par l'Agence, a tenu compte de la prise en charge des habitants de ce quartier. Si ces travaux ne se faisaient pas, la station serait surdimensionnée et fonctionnerait mal. M. le Maire a aussi pris rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète afin de lui expliquer la situation et espérer son appui. **APRES DELIBERATION, et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL approuve cette lettre et cette démarche.**

RESTAURANT L'ALAMBIC : Nos gérants, Céline et Julien, ont confirmé par écrit leur souhait de cesser leur activité au 31 Juillet 2024. Il faut donc leur trouver des remplaçants. **APRES DELIBERATION**, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide de faire passer, comme il y a 3 ans une annonce sur le journal « Hostellerie et Restauration », sur « S.O.S Village » et sur « Facebook ».

DAUPHINE LIBERE : cette course cycliste passera sur notre commune lundi 3 Juin en empruntant les routes Randan/ St Priest, puis St Priest/Ris. On en saura plus sur les horaires de passages, mais **APRES DELIBERATION**, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide de lancer un appel aux bénévoles pour sécuriser les intersections (chemins, routes).

INFORMATIONS

CLIC : Laétitia fait le point sur les différentes animations proposées par le CLIC à la salle polyvalente.

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : Afin d'accompagner les communes à établir leur ZAER, la communauté de communes Plaine Limagne a choisi le bureau d'études AEC. En effet, à l'avenir, il ne sera autorisé à construire parc photovoltaïque, éoliennes, ... que sur des terrains bien définis et inscrits dans le PLUI. Le cabinet prendra contact prochainement avec nous pour une réunion et visite sur le terrain.

BEC DE DORE, RESERVE NATURELLE NATIONALE : Jérôme, chargé de ce dossier, fait le point sur la dernière réunion qui a eu lieu à Limons en présence de M. le Préfet. Cette réserve naturelle nationale serait implantée sur 9 communes bordant les rivières ALLIER et DORE : St Yorre, St Priest, Mariol, Ris, Puy-Guillaume, Charnat, Mons, Limons et Luzillat. Des groupes de travail auxquels participent la DREAL, la LPO, l'ENS, des élus des communes, des représentants de la pêche, de la chasse, de la randonnée, de la forêt, de l'agriculture... ont été constitués pour réfléchir au devenir de ces activités.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE :

- **Pont de Mons** : le pont sur la RD 432 (au-dessus de l'ancienne scierie) sera consolidé
Coût des travaux estimé à 56 000 € pris en charge par le Conseil Départemental.
- **RD 432** : la réfection de la chaussée, au niveau du château d'eau, se fera au mois de Mai, pris en charge par le Conseil Départemental

EGLISE : Une cloche ne sonnait plus la volée, le battant était tombé, la bride qui le liait à la cloche ayant cassé. La société HIMS nous a fait un devis de 1 950 € pour la réparer. Après avoir étudié le problème, Marc MONTAGNON, mécano agricole à Demolles et nos employés communaux, Anthony et Raphaël ont soudé, renforcé et remis en place le battant, et la cloche carillonne pour bien moins cher. Un grand merci à eux trois.

PLUI : M. le Maire annonce que le nouveau bureau d'études retenu par Plaine Limagne passera dans toutes les communes pour faire le point sur l'enveloppe urbaine (terrains constructibles). Il sera à Mons le Jeudi 27 Juin à partir de 13h30 et M. le Maire invite ses conseillers à être présents à cette réunion. Attention : ce n'est pas une réunion publique, il y en aura plus tard.

CASSE-CROÛTE DU CONSEIL : la date est fixée au dimanche 23 Juin à midi. Sont également invités les membres du CCAS et les employés communaux, et les conjoints(es). Comme à l'accoutumé, chacun paye sa part, le maire et les adjoints paient les vins.

Prochaine réunion : Jeudi 2 Mai 2024, à 19h00.

Ont signé les membres présents